

## CONSEIL

### Cent huitième session

#### RESOLUTION N° 1348

(adoptée le 28 novembre 2017 par le Conseil à sa 108<sup>e</sup> session)

### **REPRESENTATION DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AUX REUNIONS DU CONSEIL**

*Le Conseil,*

*Ayant été saisi* de la demande de représentation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en qualité d'observateur (C/108/8),

*Considérant* les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

*Décide* d'inviter la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.

---